

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 21 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant une commission administrative paritaire auprès du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines en date du 6 décembre 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont déclarés élus en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines:

1° En tant que membres titulaires:

MM. Fabrice Dambrine et Christophe Boutonnet, ingénieurs généraux des mines.

Mmes Anne Laurent et Anne-Cécile Rigail, ingénieures en chef des mines.

MM. Alexandre Léonardi et Clément Le Gouëllec, ingénieurs des mines.

2° En tant que membres suppléants:

MM. Richard Lavergne et Franck Lavagna, ingénieurs généraux des mines.

MM. Julien Sicart et Marc Glita, ingénieurs en chef des mines.

MM. Hadrien Bolnot et Simon Leguil, ingénieurs des mines.

Article 2

Outre le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, président de droit, sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines:

1° En tant que membres titulaires:

M. Pascal Faure, directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle.

Mme Sandrine Le Gall, déléguée à l'encadrement supérieur des ministères économiques et financiers.

Mme Patricia Blanc, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

M. Patrick Pailloux, directeur technique à la direction générale de la sécurité extérieure du ministère des Armées.

Mme Sandrine Lémery, première secrétaire générale adjointe de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

2° En tant que membres suppléants:

M. Godefroy Beauvallet, chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

M. Christophe Landour, sous-directeur des ressources humaines ministérielles au secrétariat général des ministères économique et financier.

M. Jérôme Goellner, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Mme Anne Beauval-Picault, directrice déléguée de l'IMT Atlantique.

M. Gilles Brégant, directeur général de l'Agence nationale des fréquences.

Mme Catherine Lagneau, adjointe au chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Article 3

Le mandat des membres de la commission administrative paritaire entre en vigueur à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

L'arrêté du 16 décembre 2014 modifié portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines est abrogé.

Article 5

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*
LUC ROUSSEAU